

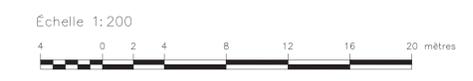
ARCHIVES D'ARPENTAGE DES TERRES DU CANADA
DATE :

BLOC D'ENREGISTREMENT POUR
LE BUREAU D'ENREGISTREMENT

SPÉCIMEN SEULEMENT

PLAN D'ARPENTAGE DE
**CONDOMINIUM
DES UNITÉS 1 À 12,
ET DES PARTIES COMMUNES**
(À L'INTÉRIEUR DU LOT 16, PLAN 75433 CLSR, 28703 BE)

(POUR LA DESCRIPTION DE L'EMPLACEMENT, VOIR LE CHAPITRE 2.2,
DIRECTIVES POUR LA PRÉPARATION DES PLANS D'ARPENTAGE)



Pour respecter l'échelle du plan et assurer une lisibilité optimale, le tracé du plan doit avoir une dimension de 680MM par 1000MM.

CET ARPENTAGE A ÉTÉ EXÉCUTÉ DURANT LA PÉRIODE DU _____ (Date) AU _____ (Date) PAR _____ (NOM DE L'ARPENTEUR), ATC.

LÉGENDE:

Les directions sont des gisements U.T.M. provenant de la direction 175°14'53" entre le PGC1 (70G121) et PGC2 (70G212) et sont en référence au méridien central U.T.M. du fuseau 8 (135° ouest).

- Borne ATC 77 placée ○
- Ancienne borne de fer trouvée ■
- Borne officielle ATC trouvée ●
- Point de contrôle géoréférencé ▲
- Périmètre extérieur de la fondation de béton - - - - -
- Usage exclusif des parties communes - - - - -
- Rattachement perpendiculaire aux limites - - - - -
- Ligne et station de cheminement ○ - - - - -
- Terres visées par ce plan ————

Les distances apparaissant sur ce plan sont horizontales, établies au niveau terrain et exprimées en mètres. Pour obtenir les distances sur le plan de la projection, les distances doivent être multipliées par le facteur échelle moyen de _____ (insérer le facteur échelle ici).

Toutes les zones n'ayant pas de désignation d'unité sur le plan sont des parties communes de la propriété.

Toutes les bornes placées ont été marquées avec les numéros des unités appropriées et 2014 pour l'année de l'arpentage.

Je, (nom de l'arpenteur), de la ville de Whitehorse, arpenteur des terres du Canada, certifie par la présente que j'ai participé personnellement aux travaux d'arpentage montrés sur ce plan et que ceux-ci ont été faits sous ma surveillance immédiate, et que l'arpentage et le plan sont conformes.



Date _____ (Arpenteur), A.T.C.

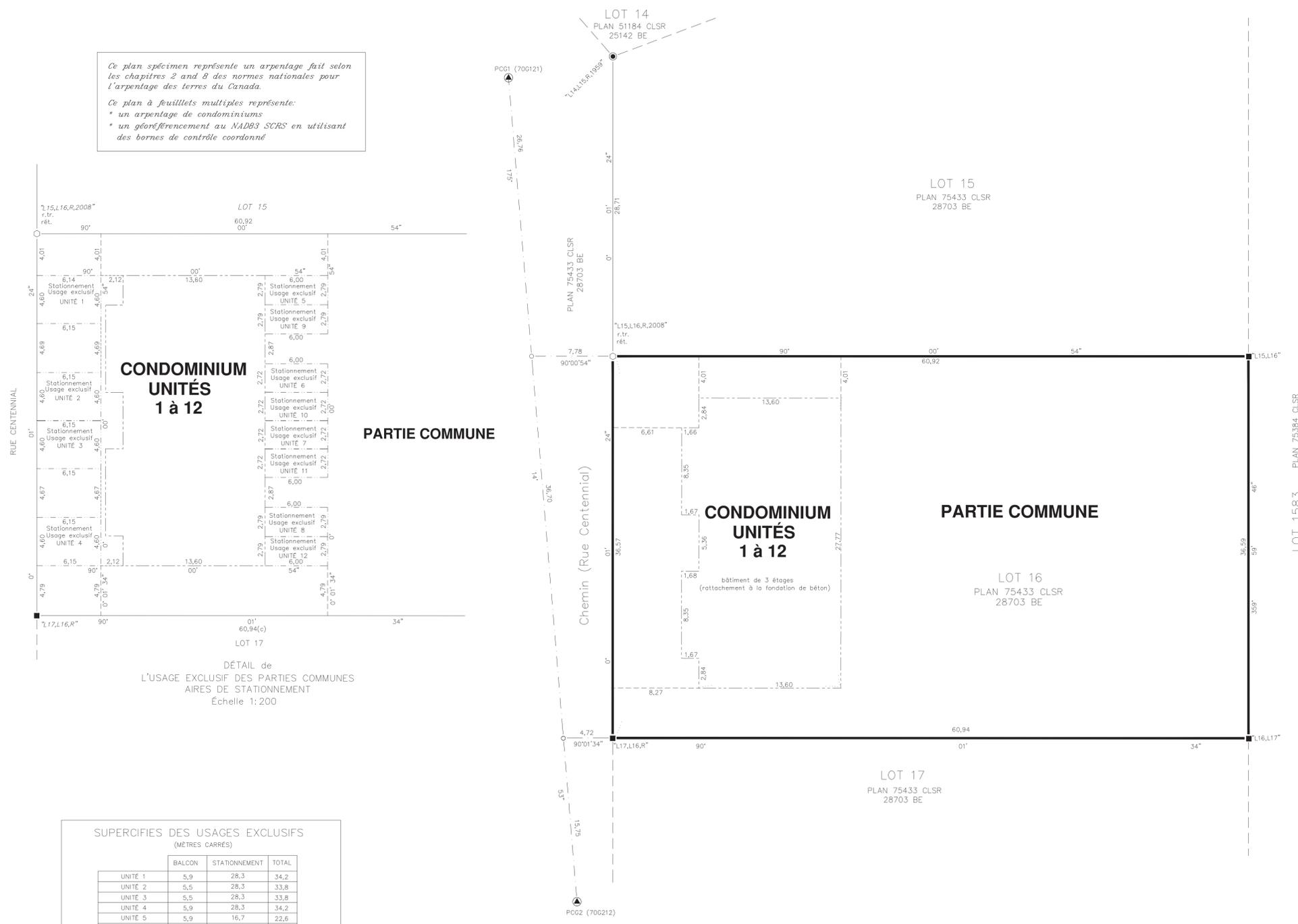
Ministère des Ressources naturelles

APPROUVÉ: _____, 20__

Laissez en blanc pour que la DAG puisse insérer un nom de personne
Laissez en blanc pour que la DAG puisse insérer le titre de la personne
Direction de l'arpenteur général

Projet :
Dossier :
Liste de vérification : XXXX

*Ajouter les blocs de signature appropriés
comme l'approbation municipale ou du
Commissaire, l'affidavit du propriétaire
ou de l'architecte, tels que requis par les
législations sur les condominiums dans
les territoires ou provinces.*



Ce plan spécimen représente un arpentage fait selon les chapitres 2 and 8 des normes nationales pour l'arpentage des terres du Canada.
Ce plan à feuillets multiples représente:
* un arpentage de condominiums
* un géoréférencement au NAD83 SCRS en utilisant des bornes de contrôle coordonné

**CONDOMINIUM
UNITÉS
1 à 12**

PARTIE COMMUNE

**CONDOMINIUM
UNITÉS
1 à 12**

PARTIE COMMUNE

DÉTAIL de
L'USAGE EXCLUSIF DES PARTIES COMMUNES
AIRES DE STATIONNEMENT
Échelle 1:200

SUPERFICIES DES USAGES EXCLUSIFS (MÈTRES CARRÉS)

	BALCON	STATIONNEMENT	TOTAL
UNITÉ 1	5,9	28,3	34,2
UNITÉ 2	5,5	28,3	33,8
UNITÉ 3	5,5	28,3	33,8
UNITÉ 4	5,9	28,3	34,2
UNITÉ 5	5,9	16,7	22,6
UNITÉ 6	5,5	16,7	22,2
UNITÉ 7	5,5	16,7	22,2
UNITÉ 8	5,9	16,7	22,6
UNITÉ 9	5,9	16,7	22,6
UNITÉ 10	5,5	16,7	22,2
UNITÉ 11	5,5	16,7	22,2
UNITÉ 12	5,9	16,7	22,2
SUPERFICIE TOTALE	68,4	246,8	315,2

COORDONNÉES U.T.M.
NAD83 (SCRS), ÉPOQUE V4 2002.0, FUSEAU 8, 135° O.

STATION	NORD	EST	FACTEUR ÉCHELLE COMBINÉ	EXACTITUDE ABSOLUE ESTIMÉE
PGC1	6737648,38	491900,26	0,999490	0,07
PGC2	6737569,48	491906,82	0,999490	0,07

Les coordonnées des anciennes bornes de contrôle PGC1 (70G121) et PGC2 (70G212) ont été copiées du FB 36000 CLSR. L'exactitude absolue estimée de ces coordonnées a été fournie par la direction de l'arpenteur général.